

# COMMUNE D'ARCHAMPS

Le dix mai deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 3 mai 2012

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Jean-Claude MAILLOT, Hervé JOUCLARD, Denis BAUDET, Jean-François HOTELLIER, Michelle LANCHE, Michelle MAYET, Daniel PERAY, Claire-Lise SIMEONI

Excusés : André GUILLOT, Christine COBLENCÉ

M. André GUILLOT a donné pouvoir à Bernard JOUVENOZ  
Mme Christine COBLENCÉ qui a donné pouvoir à Michelle LANCHE

Monsieur le Maire ouvre la séance à et le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour après avoir approuvé le procès-verbal du 17 avril 2012.

Michelle MAYET est désignée secrétaire de séance.

## **Délibération n°039/2012 :**

### **RENOVATION, EXTENSION ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES LOTS N°6 (RAVALEMENT DE FACADES) ET N°11 (PARQUET)**

Monsieur le Maire fait état des offres reçues pour les lot n°6 (façades) et n°11 (parquet) du marché de rénovation, réhabilitation de la Mairie. Il indique en outre l'état d'avancement du chantier pour les différents corps de métier.

-lot n°6 : réception de 3 offres, MONDIAL FACADES, FEIMES ET SAS SEDIP. L'entreprise MONDIAL FACADES a présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères, elle est retenue.

-Lot n°11 : réception de 3 offres, ULTRABAT, SARL GREFFIER, SARL LAPORTE. L'entreprise SARL GREFFIER a présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères, elle est retenue.

ADOPTE À L'UNANIMITE

## **Délibération n°040/2012 :**

### **EXTENSION, RENOVATION ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : AVENANTS AU LOT N°4 (MENUISERIES EXTERIEURES) ET N°16 (ELECTRICITE)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des avenants sont nécessaires pour les lot n°4 (menuiseries extérieures) et n°16 (électricité).

Monsieur JOUCLARD signale des fuites au niveau des velux de la salle polyvalente. Une entreprise sera sollicitée pour contrôler l'étanchéité.

ADOPTE À L'UNANIMITE

## **TRAVAUX**

Monsieur le Maire indique que l'auberge a ouvert le 6 mai 2012, l'inauguration aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2012 dès 18H00 ; elle sera précédée par une ouverture de l'établissement à la population à partir de 17H00.

La séance est levée à 19H21.